

COPIE

"BEAUJAUULT-JARRIAU"

Société anonyme au capital de 325 000 F
Siège social : CHANTELOUP (Deux Sèvres)
R.C.S. BRESSUIRE TGI B 301 240 768

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 31 JUILLET 1996

.../... (EXTRAIT)

PREMIERE RESOLUTION : DEMISSION DU PRESIDENT EN EXERCICE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, prend acte de la démission de Monsieur Gérard BEAUJAUULT de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société, effective à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL EN EXERCICE

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, prend acte de la démission de Monsieur André JARRIAU de ses fonctions de Directeur Général de la société, effective à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT - DETERMINATION DE SES POUVOIRS ET DE SA REMUNERATION

Le Conseil d'Administration décide de procéder de la manière suivante à la nomination d'un nouveau Président, ainsi qu'à la définition de ses pouvoirs et de sa rémunération :

I - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Denis LEYLAVERGNE est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

.../...

/h

II - POUVOIRS GENERAUX DU PRESIDENT

Monsieur Denis LEYLAVERGNE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, assume sous sa seule responsabilité la direction générale de la société.

Le Président représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi pour agir en toutes circonstances au nom de la société, et notamment sans que cette énumération soit limitative, il a les pouvoirs suivants :

1°) personnel de la société

Il nommera et révoquera tous cadres, agents de maîtrise, employés et ouvriers, fixera les conditions de leur admission et de leur départ, ainsi que leur rémunération fixe ou proportionnelle.

2°) direction industrielle et commerciale

Il organisera et dirigera les services administratifs, financiers, commerciaux et techniques de la société et signera toute correspondance.

Il effectuera tous achats et ventes de matières premières, de marchandises, de matériel et d'outillage.

Il passera et acceptera tous traités et marchés, fera toutes soumissions et prendra part à toutes adjudications entrant dans l'objet de la société, fournira tous cautionnements.

Il souscrira, endossera, négociera et acquittera tous effets de commerce.

Il règlera et arrêtera tous comptes, touchera les sommes qui seront dues à la société et paiera toutes celles qu'elle devra.

3°) ouverture et fonctionnement de comptes

Il fera ouvrir à la société, dans toute banque française ou étrangère, et notamment à LA BANQUE DE FRANCE, ainsi que dans tous centres de chèques postaux, tout compte courant et d'avance sur titres, et créera tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes.

4°) administration des biens sociaux

Il administrera les biens meubles et immeubles de la société, consentira tous baux ou locations d'une durée inférieure à neuf années, effectuera tous travaux d'entretien, contractera et résiliera toutes assurances.

.../...

/n

5°) actions judiciaires

Il exercera toutes actions devant toute juridiction judiciaire, administrative ou spéciale, tant en demandant qu'en défendant, et représentera la société auprès de toutes administrations, ainsi que dans toutes opérations de liquidation judiciaire et de redressement judiciaire ou de liquidation amiable.

6°) transactions et mainlevée

Il passera tous compromis, traités et transactions, consentira tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et antériorités et autres droits, avant ou après paiement.

7°) pouvoirs spéciaux

Aux effets ci-dessus, le Président passera et signera tous actes et pièces, constituera tous mandataires spéciaux, et généralement fera tout ce qui sera nécessaire pour assurer la direction générale de la société, et l'exécution des décisions du Conseil.

III - CAUTIONS, AVALS OU GARANTIES EN FAVEUR DES TIERS

Monsieur Denis LEYLAVERGNE ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur des tiers, sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Toutefois, le Conseil d'Administration autorise son Président à fournir auprès des administrations fiscales et douanières des cautions, avals ou garanties au nom de la société.

IV - REMUNERATION DU PRESIDENT

Jusqu'à nouvel ordre, Monsieur Denis LEYLAVERGNE ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président.

Le Conseil d'Administration précise toutefois que Monsieur Denis LEYLAVERGNE, Président, aura droit au remboursement de ses frais de missions, réceptions, déplacements, sur présentation des pièces justificatives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Denis LEYLAVERGNE expose qu'il souhaiterait, conformément aux accords intervenus le 29 mai 1996, que Monsieur Gérard BEAUJAUULT l'assiste en qualité de Directeur Général chargé de la branche "Fabrication" de la société BEAUJAUULT-JARRIAU, fonction que Monsieur Gérard BEAUJAUULT s'est engagé à exercer jusqu'au 30 septembre 1996.



.../...

En conséquence, Monsieur Denis LEYLAVERGNE demande au Conseil de bien vouloir procéder à la désignation de Monsieur Gérard BEAUJALT aux fonctions de Directeur Général chargé de la branche "fabrication" de la société.

QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL -
DETERMINATION DE SES POUVOIRS ET DE SA
REMUNERATION

1°) Nomination

Accédant à la demande de son Président, et usant de la faculté que lui accorde l'article 115 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'Administration donne mandat à Monsieur Gérard BEAUJALT d'assister son Président à titre de Directeur Général chargé de la branche "fabrication" de la société.

Monsieur Gérard BEAUJALT exercera ses fonctions jusqu'au 30 septembre 1996 ; toutefois, lesdites fonctions cesseraient avant cette date en cas de cessation par Monsieur Denis LEYLAVERGNE de ses fonctions de Président ; mais, dans ce cas, Monsieur Gérard BEAUJALT demeurerait investi de ses fonctions de Directeur Général jusqu'à la nomination du nouveau Président, à moins que le Conseil ne décide la cessation immédiate desdites fonctions ou, au contraire, leur maintien sur la proposition du nouveau Président.

Monsieur Gérard BEAUJALT déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées et remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

2°) Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à la loi, Monsieur Gérard BEAUJALT disposera à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Ces pouvoirs seront exercés par Monsieur Denis LEYLAVERGNE et Monsieur Gérard BEAUJALT, agissant ensemble ou séparément.

En revanche, à titre de règlement intérieur, non opposable aux tiers, Monsieur Gérard BEAUJALT, chargé des fonctions technico-commerciales pour l'animation de la branche "fabrication", n'aura des pouvoirs qu'en matières commerciale et technique relatives à ladite branche.

3°) Rémunération du Directeur Général

.../...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

k

CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'EXECUTION DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations en vue d'accomplir toutes formalités dont l'exécution n'est pas réservée à la Direction Générale par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**POUR COPIE
CERTIFIEE CONFORME**

1 -

A879

COPIE

Société SA BEAUJAUULT-JARRIAU

Société anonyme au capital de 325 000 F
Siège social : 79320 CHANTELOUP

Rcs Bressuire B 301 240 768

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT**

DU 31 JUILLET 1996

(EXTRAIT)

.../...

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de:

- Monsieur Gérard BEAUJAUULT de ses fonctions d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration à compter du 31 juillet 1996

- Monsieur André JARRIAU de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général à compter du 31 juillet 1996

- Monsieur Charles-Henri JARRIAU de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 juillet 1996

- Madame Françoise MAROLLEAU de ses fonctions d'administrateur à compter du 31 juillet 1996

Suite à ce constat, l'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs de la société pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à se tenir dans l'année 2002 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2001.

- ♦ Monsieur Denis, Claude LEYLAVERGNE, directeur de sociétés, né à RICHELIEU (I&L) le 24 septembre 1959, demeurant à VITRY AUX LOGES (Loiret) La Turchie ;
- ♦ Madame Raymonde, Marguerite, Georgina RODOLPHE, Veuve non remariée de Monsieur Robert LEYLAVERGNE, Gérant de société, née à RICHELIEU (I&L) le 19 novembre 1935, demeurant à CHINON (I&L) Rue de Bourrée, n°26 ;
- ♦ La société LEYLAVERGNE AGRICULTURE, société anonyme au capital de 300 000 F, dont le siège social est situé à LOUDUN (Vienne) Zone Industrielle, Avenue de Ouagadougou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro TGI B 404 205 205, représentée par Madame Régina SCHÖNBERG épouse de Monsieur Denis LEYLAVERGNE, demeurant à VITRY AUX LOGES (Loiret) La Turchie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Ces derniers ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions ayant déclaré qu'ils satisfaisaient à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

✓